



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 1/03/2024

AGRICULTURE

Mobilisation des services de l'État
et lancement des permanences inter-administrations au bénéfice des exploitants agricoles

Ce vendredi 1^{er} mars, le préfet du Morbihan, Pascal Bolot, et le directeur départemental des finances publiques, Philippe Merle, ont réuni les acteurs du secteur bancaire pour faire un tour de table sur la situation agricole. Ils ont ensuite mobilisé l'ensemble des services de l'État pour concrétiser l'ouverture de permanences, annoncées par le Président de la République, afin d'accueillir dans en préfecture et en sous-préfectures les exploitants qui souhaitent être aidés.

Ces permanences permettront une prise en charge personnalisée des agriculteurs connaissant une situation d'urgence ainsi qu'un échange facilité et confidentiel avec l'ensemble des services compétents. Cette offre de proximité réunira dans une même unité de lieu et de temps l'ensemble des services et opérateurs, à même d'apporter des réponses concrètes aux agriculteurs en difficultés.

Dès la semaine prochaine, des permanences seront ainsi proposées sur rendez-vous en préfecture et sous-préfectures afin d'apporter une écoute individualisée et des réponses sur mesure.

Les permanences suivantes seront tenues dans le Morbihan sur les 2 prochaines semaines :

Mercredi 6 mars	Jeudi 7 mars	Vendredi 8 mars
Sous-préfecture de Lorient 10h00-13h00	Préfecture de Vannes 10h00-13h00	Sous-préfecture de Pontivy 10h00-13h00
Mercredi 13 mars	Jeudi 14 mars	Vendredi 15 mars
Sous-préfecture de Lorient 10h00-13h00	Préfecture de Vannes 10h00-13h00	Sous-préfecture de Pontivy 10h00-13h00

Afin de faciliter les accès sur les différents sites et préparer la rencontre, les exploitants souhaitant se rendre à ces permanences sont invités à faire part de leur venue **par mail** à l'adresse de contact dont ils dépendent géographiquement. Le mail devra également préciser la nature du problème rencontré et indiquer les numéros SIRET et PACAGE de l'exploitation.

.../...

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex

Les points de contacts sont les suivants (lundi au vendredi sur les horaires 9h-12h et 14h-17h):

- **Préfecture de Vannes** : 02 97 54 84 00 ; permanence-agricole@morbihan.gouv.fr
- **Sous-préfecture de Pontivy** : 02 97 27 48 70 ; sp-pontivy@morbihan.gouv.fr
- **Sous-préfecture de Lorient** : 02 97 84 40 34 ; sp-orient-bdet@morbihan.gouv.fr

Le préfet du Morbihan renouvelle son entier soutien aux agriculteurs et encourage ceux qui en ont besoin à solliciter un rendez-vous.



Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

**Service
de la Communication
Interministérielle**

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex